

Initiatives ministérielles

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): propose:

Motion n° 11

Qu'on modifie le projet de loi C-20, en supprimant l'article 8.

—Monsieur le Président, en parlant de la taxe sur les ventes des fabricants, on a déjà fait remarquer que cette taxe était de 9 p. 100 en 1984, et on voudrait maintenant la faire passer à 13,5 p. 100. Voilà qui ne va certes pas aider notre industrie à soutenir la concurrence internationale et intérieure. C'est surtout pour cette raison qu'il faudrait rejeter cette taxe, à mon avis. Le gouvernement n'a pas fait preuve de modération.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre mon collègue, mais nous étudions les motions nos 10 et 11. Toutes deux traitent du même sujet, à savoir l'article 8 du projet de loi et l'amendement proposant d'assujettir les détersifs à lessive à la taxe de vente au niveau du commerce de gros.

Si je ne m'abuse, la motion du NPD demande que ce soit non plus les détersifs à lessive biodégradables, mais les détersifs à lessive non biodégradables qui soient assujettis à cette taxe alors que celle du député de Calgary propose de supprimer carrément cet article. Nous examinons les deux motions; je ne vois donc pas la pertinence des observations du député à l'heure actuelle et c'est pourquoi je voudrais que vous me disiez, monsieur le Président, si l'intervention de mon collègue est pertinente ou non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député vient juste de commencer son intervention. Après deux ou trois phrases, je ne peux dire malheureusement si ses propos sont pertinents. Si le député voulait bien me donner deux ou trois minutes, je pourrais alors naturellement surveiller de très près ce qui se dit.

M. Kindy: Selon moi, il convient de parler en ce moment de toute mesure tendant à augmenter les taxes. Le ministre des Finances a parlé de l'accroissement de la dette publique et il a déclaré que nous devons y remédier et, par le fait même, accroître les taxes. Celles-ci seraient une mesure temporaire jusqu'en 1991, jusqu'à l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services. Cette taxe est certes un élément important du discours budgétaire du ministre des Finances. Je voudrais me pencher davantage sur cette taxe, car elle fait partie du programme global d'augmentation de la fiscalité dans lequel le gouvernement s'est lancé.

• (1650)

La TPS est certes inflationniste. Elle est régressive, car elle punit les gens à faible revenu et elle est tout à fait inéquitable. Une étude effectuée aux États-Unis a montré qu'elle entraîne un accroissement de la bureaucratie. Je le répète, il va falloir engager près de 4 000 nouveaux employés au ministère du Revenu pour s'en occuper.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député vient d'entendre son collègue d'Ottawa—Vanier parler de pertinence. J'espère qu'il ira droit au but plutôt que de s'arrêter à des généralités. Le débat porte sur sa motion et sur celle proposée par la députée du Yukon.

M. Kindy: Monsieur le Président, un accroissement de la bureaucratie ne va certes pas aider le contribuable ni la ménagère qui doit acheter des détersifs. Cela est loin de permettre de réduire les dépenses du gouvernement. Ainsi, je propose de supprimer carrément le projet de loi C-20, afin d'être équitable envers le consommateur.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je veux d'abord réagir à l'observation voulant que ce soit les ménagères qui achètent du détersif à lessive et faire remarquer à la Chambre, et notamment aux députés de sexe masculin, que le temps est révolu, je crois, où seules les ménagères achetaient du détersif. Le temps est révolu aussi, je crois, où seuls les hommes s'intéressaient à l'environnement. C'est là-dessus que ne s'entendent plus le député qui veut supprimer cette motion et les députés de ce côté-ci de la Chambre. Il importe beaucoup, je crois, que nous profitons de cette excellente occasion pour donner l'exemple et pour vraiment agir de façon à protéger l'environnement.

Nous avons entrepris une étude sur l'environnement dans lequel nous travaillons ici même, à la Chambre des communes. Les députés de tous les partis représentés ici ont parlé de la situation de l'environnement dans tout le pays et de l'extrême importance de le protéger. Voici que la députée du Yukon propose une disposition voulant que cette taxe ne frappe que les détersifs non biodégradables. Quelle excellente occasion pour nous de montrer que nous sommes sérieux lorsque nous parlons de protéger notre environnement.

Je voudrais que cette disposition ne vise pas que les détersifs non biodégradables. Il est vraiment regrettable que cette disposition ne nous permette pas de taxer tout ce qui est néfaste pour l'environnement, mais seulement les détersifs non biodégradables, et si les députés d'en face ont vraiment à cœur la question des effets des détersifs sur l'environnement, ils vont se prononcer en faveur de l'amendement proposé par la députée du Yukon.